

la mobilité IN en faculté des lettres

fiche informative

1

Renseignez-vous sur la mobilité en Faculté des lettres

<http://www.unil.ch/lettres/mobilite-in>

2

Contactez la conseillère mobilité des Lettres

conseilmobilite-lettres@unil.ch

3

S'inscrire informatiquement aux enseignements

<http://www.unil.ch/lettres>

« Inscription aux enseignements et aux évaluations »

disponible dès le premier jour de cours

4

Solliciter vos enseignant-e-s au début du semestre

Vous informer auprès des enseignant-e-s au début du semestre sur les conditions qu'ils posent quant au travail à fournir et à l'attribution des crédits.

cadre réglementaire et conseils pratiques

1 En tant qu'étudiant-e en mobilité IN, vous ne devez procéder qu'à une seule inscription : l'inscription aux enseignements.

Il n'y a pas de session d'examens pour les étudiant-e-s en mobilité IN. Vous participerez à des validations internes qui ont lieu pendant le semestre. Ces validations prennent plusieurs formes et sont à définir au début du semestre avec l'enseignant-e responsable de chacun des cours que vous suivez.

2 En tant qu'étudiant-e en mobilité IN, vous ne pouvez pas vous inscrire à des travaux personnels ou à des travaux d'approfondissement. Vous pouvez cependant produire ces travaux supplémentaires dans le cadre d'un cours suivi afin d'augmenter le nombre de crédits initialement attribué à ce dernier. Pour cela vous devez impérativement en discuter avec l'enseignant-e en question dès le début du semestre, et la conseillère ou le conseiller mobilité de la faculté doit être averti.

4 Aucun délai supplémentaire n'est accordé aux étudiant-e-s en mobilité IN en matière de remise de travaux. Ainsi, nous vous prions de toujours rendre vos travaux dans les temps pour garantir l'obtention de vos crédits.

5 Si vous souhaitez suivre des cours annuels mais ne restez qu'un seul semestre à Lausanne, il est possible d'obtenir la moitié des crédits en ne validant qu'un seul semestre, mais cette possibilité doit être discutée avec chaque enseignant-e concerné-e au début du semestre. Si vous obtenez l'accord de l'enseignant-e, vous devrez explicitement l'annoncer à la conseillère ou au conseiller mobilité au début du semestre.

6 La première semaine, il vaut mieux assister à davantage de cours que ce que vous pensiez. Vous serez ensuite en mesure de faire votre choix définitif et de vous inscrire informatiquement aux enseignements choisis.

Restez à l'affût de vos emails ! Activez au plus vite votre adresse @unil.ch afin de recevoir les emails destinés aux étudiant-e-s en mobilité IN. Vous y trouverez toutes les informations utiles à la gestion des tâches administratives relatives aux inscriptions.

